

ont actuellement à Lo-Fa et marchent sur Tien-Tsin.

A TIEN-TSIN

Les étrangers déclarent que c'est aux Russes que les détachements de autres puissances auraient été certainement écrasés.

Mercredi de la semaine passée, au moment où les Chinois pressaient de tous côtés les assiégés, au moment où les hommes les plus courageux commençaient à perdre tout espoir, le colonel Wazack déclara qu'on les laisserait pour défendre la ville.

Hélas ! le lendemain, les Anglais et les Américains arrivèrent à temps pour sauver la journée. Leur arrivée fut une surprise pour les Chinois. Le petit contingent américain qui a rendu d'admirables services, est toujours côté à côté avec le détachement anglais.

Les héros de Tien-Tsin sont trois Cosaques et un jeune Anglais, qui est le meilleur cavalier de la Chine. Ces quatre hommes ont porté à Takou des demandes de renfort et ils ont dû, à plusieurs reprises, passer au galop de charge à travers des villages d'où l'on tirait sur eux. Plusieurs commandants étrangers demandent des décorations pour ces quatre héros.

Les Français à Tien-Tsin

Un télégramme de notre consul général à Tien-Tsin, daté du 28 juin, expédié de Tche-Fou le 2 juillet soir et reçu au quai d'Orsay le 6 au soir, dit qu'un nouvel obus est tombé le 27 au matin, sur le consulat, mais sans atteindre personne. La situation paraissait améliorée.

Le « Daily Mail » publie une dépêche de Tien-Tsin, sans date, (via) Tche-Fou, dimanche, premier juillet, disant que la concession française de Tien-Tsin est celle qui a le plus souffert du bombardement. Les points ont été empoisonnés par les Chinois. On craint la famine.

C'est à l'épave que l'amiral Seymour a été blessé par une balle perdue.

Le correspondant du « Daily Mail » laisse entrevoir la possibilité de l'évacuation de Tien-Tsin où les vivres se font de plus en plus rares.

Les vice-rois

Un télégramme de notre consul général à Shanghai, daté du 3 juillet, soir, dit que les vice-rois de Nankin, du Tchong, de Fou-Tchou, du Si-Tchouan, et de Ngan-Nouei viennent de lancer une proclamation très énergique pour assurer la protection des étrangers.

Seul, le gouverneur du Tche-Kiang a promulgué l'édit contre les étrangers, imposé ou rédigé par le prince Tsun. Le duc de son consul a informé les armateurs de l'attitude de ce fonctionnaire.

On télégraphie de Hong-Kong au « Daily Mail », à la date du 6 juillet :

« Les sociétés secrètes, connues sous le nom de « Triades », prennent une attitude menaçante dans la nouvelle concession de Sai-Kung. Li-Hung-Chang a ouvert une souscription volontaire pour la défense de Canton.

« La garnison des forts de Bogue est actuellement de 6.000 hommes chinois. »

« On télégraphie de Shanghai au « Times » :

« Le vice-roi de Canton a déclaré qu'il était chargé de maintenir l'ordre dans sa province avec l'aide des troupes du Yunnan, mais il demande qu'une forte garnison soit envoyée dans le Yang-Tse ; il considère l'intersection du canal et du fleuve comme un point des plus dangereux. »

La proclamation de Li-Hung-Tchang

Voici, suivant une dépêche de Hong-Kong au « Daily Telegraph », le texte de la proclamation lancée hier, par Li-Hung-Tchang, vice-roi de Canton.

« Par ordre impérial (sic), les villes et ceux qui les habitent doivent être protégés. Les troubles entre les indigènes et les indigènes convertis doivent être évités. Tout promoteur de soulèvement doit être immédiatement décapité et les propagateurs de faux bruits, arrêtés et sévèrement punis. »

Cette proclamation sera sans doute suivie d'exécution, en masse de Boxers, pirates et toutes sortes de criminels.

D'après la dépêche du « Daily Telegraph » on serait redevable de cette attitude énergique du vice-roi de Canton à l'action diplomatique du consul général des Etats-Unis.

Les contingents français

Il est question de porter le corps expéditionnaire à 18.000 ou 20.000 hommes. D'après les instructions les plus récentes, plus de dix mille hommes embarqueront à Toulon pour Takou d'ici à la fin de juillet.

Les bureaux de la préfecture maritime de Toulon restent en communication télégraphique suivie avec le ministre durant toute la nuit et le personnel a été invité à travailler nuit et jour. Une dépêche du gouvernement arrivée hier soir, à dix heures, ordonne aux troupes de marine, en ce moment à Toulon, de se former en deux sections pour hâter d'urgence leur départ. Une section partira demain avec l'affrété « Aquitaine ».

On télégraphie de Marseille, 7 juillet :

« Le gouvernement vient d'affréter, pour la Chine, le « Sinai » des Messageries, qui embarquera à Toulon 26 officiers et 800 sous-officiers et soldats et à Tunis des mulets et des provisions. La « Ville-de-la-Ciotat » remplace le « Yarra », retardé à Bombay, et partira le 15 juillet. »

On dit que l'« Alexandre III », le « Cachemere », et la « Provence » vont être également affrétés. Des ordres ont été envoyés hier et aujourd'hui au service maritime et au service colonial pour activer les préparatifs en vue de nouveaux envois de personnel et de munitions de guerre en Cochinchine et en Chine.

L'Etat-major du 12<sup>e</sup> corps d'armée les mesures à prendre pour substituer les troupes de terre aux troupes de marine dans les ports de guerre et ouvrages fortifiés du littoral où une partie des effectifs en artillerie et infanterie de marine va être expédiée en Extrême-Orient.

On mande de Brest, 7 juillet : « Six cents hommes forment le premier bataillon de marche, qui constitue la deuxième brigade d'infanterie de marine et une certaine de sous-officiers et de canonniers d'artillerie de marine, ont quitté Brest par l'express de ce matin, se rendant à Toulon pour la Chine. »

« Avant le départ de la caserne, le général Che-

valier a passé la revue du bataillon. Il a adressé une allocution patriotique aux soldats. Le général, les officiers et le bataillon ont été salués par la foule. La musique les a conduits à la gare au milieu d'une foule d'officiers, de parents et d'amis. Au moment du départ, la musique a joué la « Marseillaise » et la foule a crié : « Vive la France ! Vive les Mar-souins ! »

D'après une dépêche de Cherbourg, les croiseurs « Bugand » et « Chasseloup-Laubat », désignés pour la Chine, sont commandés, le premier par le capitaine de frégate Lefebvre, le second par le capitaine de frégate Espinay-Saint-Luc. Le « Chasseloup-Laubat », après avoir complété ses approvisionnements et ses recharges pour six mois, est parti aujourd'hui.

Un nouveau détachement de 61 canonniers du 2<sup>e</sup> régiment d'artillerie de marine, avec deux officiers, a quitté Cherbourg, se rendant à Toulon pour la Chine. Il a été acclamé aux abords de la gare par une foule considérable. Une ovation a été faite au colonel Régis, commandant le régiment qui, entouré de nombreux officiers, assistait très ému, au départ de ses hommes.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du samedi 7 juillet 1900

La séance est ouverte à 2 heures 10 sous la présidence de M. Deschanel. Après l'adoption d'un projet de loi portant modification de la loi sur les cadres, la Chambre discute le projet relatif au projet de modifier le tarif des douanes en ce qui concerne les cafés en fèves et pellicules.

Les droits sur les blés

L'ordre du jour appelle la discussion des propositions relatives à l'importation des blés. M. Jacques Piou rappelle qu'il s'est entendu avec le ministre des affaires étrangères pour une question sur les événements de Chine.

Le président du conseil vous étiez d'accord pour renvoyer ce débat à la fin de la séance. M. Méline a la parole sur le projet relatif aux blés.

Il pense que l'admission temporaire influe fâcheusement sur le marché, mais il ne peut voir un remède dans la loi d'importation.

M. Méline réclame une réglementation plus sévère et plus étroite de l'admission temporaire, et notamment l'obligation imposée à l'importateur, avec admission temporaire, de payer le droit tout d'abord.

L'orateur propose, en somme, le renvoi des projets à la commission.

M. Debussy, rapporteur, insiste pour le vote du projet.

Le ministre de l'Agriculture combat, à son tour, le projet. La discussion générale est close.

LES ÉVÈNEMENTS DE CHINE

UNE QUESTION DE M. PIOUS

M. Piou a la parole pour poser une question au ministre des affaires étrangères sur les événements de Chine. Un profond silence s'établit.

M. Piou commence en ces termes : « Les événements sont trop graves, effroyables même, pour que de nouvelles explications ne soient pas nécessaires de la part du gouvernement. Il ne peut laisser partir la Chambre sans les lui fournir et préciser ses vues. (Mouvement) »

Je ne viens pas lui demander ce qu'il fera, lorsque, selon les paroles de l'expert allemand, les drapeaux de puissance alliés flotteront sur les murs de Pékin — le moment n'est pas encore venu hélas ! (Sensation) — mais dans quelle mesure il entend participer à la répression du mouvement insurrectionnel qui a déjà compromis, sinon plus, l'existence de nos nationaux, et comment il compte empêcher que l'incendie ne se propage dans nos possessions d'Indo-Chine. (Mouvement prolongé) »

Il est d'autant plus nécessaire que le gouvernement s'explique avec netteté qu'il paraît avoir eu, au début de la crise, quelques illusions sur sa gravité, partagées peut-être par d'autres gouvernements, et d'où il est résulté des retards et des insuffisances d'efforts profondément regrettables.

« Je n'obéis, ici, bien qu'adressé au Cabinet, à aucune préoccupation politique. Dieu merci, la question nationale est en jeu, toutes les divergences de partis s'effacent : il le faut, pour constituer devant l'Europe la belle unité morale de la Patrie. (Vifs applaudissements à droite et au centre.) »

Dus les mois de mai, le Gouvernement était agent des progrès de l'insurrection des Boxers. Les agents diplomatiques se réunissent à Pékin et arrivent au bureau des mesures propres à y amener des troupes de débarquement. Ils rédigeaient, en même temps, une note comminatoire au Gouvernement chinois. Notre Gouvernement entendit ce cri d'alarme et envoya aussitôt 600 marins pour renforcer les équipages de notre division navale.

L'orateur rappelle les événements qui ont suivi : les troupes impériales chinoises pacifisant avec l'armée, Pékin tombant au pouvoir de ceux-ci ; nos ministres, isolés du reste du monde, devenus ses prisonniers. Dieu veuille qu'ils n'aient pas aujourd'hui les victimes. (Applaudissements. Sensation prolongée.)

L'orateur passe à la question des renforts. Des explications fournies jusqu'ici par les ministres, il résulte que nous aurons là-bas de 4.500 à 4.600 hommes. Interrogé le 3 juillet par M. Sembat, M. Delcassé n'a pas indiqué de résolution nouvelle ; il s'est contenté de dire que la France n'était pas en guerre avec la Chine, et que le Gouvernement ne se dérobait pas au devoir de protéger nos nationaux.

Pensez-vous, comme aurait pu le croire il y a quelques temps encore, que ces renforts soient suffisants ? On a reconnu, de plus, qu'une marche sur Pékin ne serait possible qu'au prix d'efforts considérables. L'Empereur d'Allemagne n'a pas parlé comme vous ; il n'a point dit : « Nous ne sommes point en guerre avec la Chine » ; mais au contraire, il s'est écrit, dans un discours retentissant : La torche de la guerre vient d'être brandie en Chine, au milieu de la paix la plus profonde. (Sensation.)

La diplomatie a intérêt, paraît-il, à entretenir cette fiction, que nous ne sommes pas en guerre avec la Chine, soit ; mais on ne peut pas continuer à mentir ; on doit continuer à traiter, comme le représentant d'un Gouvernement régulier, le ministre qui représente aujourd'hui, parmi nous, une nation où le droit des gens est si ouvertement violé. Vifs applaudissements.

ments à droite et au centre. Mouvement prolongé. À l'heure actuelle, l'effort qu'on doit accomplir est tel qu'on a le droit d'être alarmé. Le Gouvernement compte-t-il faire cet effort, et dans quelle mesure ? Nous avons, là-bas, non seulement des intérêts moraux, mais aussi des intérêts matériels. Le Tonkin est devenu une partie de la patrie française. (Applaudissements.)

« L'orateur insiste au milieu des protestations de l'extrême gauche. Si M. Delcassé, dit-il, ne redoutait pas que s'établisse la responsabilité, il ne s'opposerait pas à la discussion immédiate. (Bruit.) »

Il est à depuis le mois de novembre. Le massacre d'un millier de nos nationaux vaut bien la peine qu'on recherche les responsabilités. Mais l'extrême gauche ne veut rien entendre ; elle conspu systématiquement l'orateur. L'interpellation est renvoyée à un mois à moins levés.

la question en interpellation. (Protestations, cris : « A va mois ! »)

M. Firmin Faure a la parole pour la fixation de la date. Il s'agit, dit-il, d'établir des responsabilités déjà anciennes, car elles remontent, non pas, au mois de mai, comme l'a dit M. Delcassé, mais au mois de novembre, je l'établirai. C'est pourquoi je demande la discussion immédiate.

L'orateur insiste au milieu des protestations de l'extrême gauche. Si M. Delcassé, dit-il, ne redoutait pas que s'établisse la responsabilité, il ne s'opposerait pas à la discussion immédiate. (Bruit.) »

Il est à depuis le mois de novembre. Le massacre d'un millier de nos nationaux vaut bien la peine qu'on recherche les responsabilités. Mais l'extrême gauche ne veut rien entendre ; elle conspu systématiquement l'orateur. L'interpellation est renvoyée à un mois à moins levés.

Le ministre des affaires étrangères monte de nouveau à la tribune. — Je crois répondre au sentiment de la Chambre, dit-il, en déposant un projet de loi accordant une croix de commandeur, cinq croix d'officier et 20 croix de chevaliers de la Légion d'honneur en faveur de nos représentants en Chine et de diverses personnes leur ayant prêté un patriotique concours. (Salves d'applaudissements sur presque tous les bancs)

Quelques protestations s'élèvent à droite comme pour indiquer que cette manifestation semble prématurée et qu'elle revêt, en la circonstance, un caractère particulièrement pénible.

Le ministre donne lecture de l'exposé des motifs. Les passages concernant M. de Chaylard, M. François et la croix de commandeur décernée à M. Pichon soulèvent des applaudissements à peu près unanimes. L'urgence est déclarée et le projet de loi adopté à l'unanimité.

LES BLÉS

La Chambre reprend la discussion concernant les blés. Le renvoi du projet à la commission est combattu par divers orateurs et notamment par M. Pichon : ce serait un enterrement, dit-il. Le renvoi est repoussé par 316 voix contre 257. L'urgence est déclarée.

Après un échange d'observations entre divers orateurs, les articles de l'ensemble du projet sont adoptés à l'unanimité.

M. Boudouet, rapporteur général du budget, demande à la Chambre de tenir deux séances par jour (protestations). M. Berteaux propose de s'ajourner demain matin. Cette motion est repoussée par 324 voix contre 135.

Pendant le scrutin, M. Delcassé arrive, l'air très affairé, une dépêche à la main. On l'entoure aussitôt. Le bruit se répand que c'est une dépêche de Li-Hung-Chang (mouvement prolongé). On réclame une séance pour lundi matin. M. Lasies. — Vous êtes pressés de vous en aller ; pas nous.

La Chambre, par 280 voix contre 266, décide de s'ajourner lundi matin, à neuf heures. Elle met à son ordre du jour de mardi le projet de canal de Marseille au Rhône.

La séance est levée à 6 heures 40.

LA GUERRE DANS LE SUD DE L'AFRIQUE

Les Boers auraient repris Utrecht aux Anglais et des nouvelles de sources hollandaises annoncent des victoires des Boers autour de cette place. Le président Kruger aurait répété au correspondant d'un journal anglais son intention « de reprendre Prétoria ». Dans l'Etat Libre, on se bat avec acharnement.

LES PROPOS DE ROSALIE

— Tartes aux groseilles, fraises, cerises, etc., etc. — Pâte à tartes. — Sauce poivrade. — Pour enlever les taches de graisse. — Contre l'humidité des murs.

Vous désirez connaître la recette des tartes aux cerises et aux groseilles, comme celles que l'on aperçoit chez les pâtisseries ? C'est très facile :

Vous commencez par préparer de la pâte. C'est la pâte brisée qui s'emploie pour les tartes.

Voici de bonnes proportions que vous pouvez réduire de moitié ou du tiers, suivant la quantité de gâteaux que vous désirez faire :

500 grammes de farine. 375 grammes de beurre. 42 centilitres d'eau. 16 grammes de sel fin. Une pincée de sucre.

Vous mettez votre farine en tas sur votre table de cuisine, vous faites un creux au milieu dans lequel vous versez les ingrédients énumérés ; puis mélangez peu à peu votre farine afin d'obtenir une pâte bien lisse que vous pétrirez d'abord soigneusement avec vos mains, puis que vous presserez cinq ou six fois en la chassant devant vous sur la table.

La pâte étant bien lisse, mettez-la en boule que vous saupoudrez de farine, et tenez au frais dans un linge mouillé.

Au bout d'une heure, servez-vous de votre pâte. Si par hasard, au moment de vous servir de votre pâte, vous la voyez largement crassée, elle n'est pas assez travaillée et il faut la pétrir durant un quart d'heure.

Pour faire les tartes, vous abaissez votre pâte en une couche mince, une sorte de platée chez les ferblantiers) et vous disposez sur votre pâte et en rond de belles groseilles à laquelle vous saupoudrez de sucre concassé. Cuisez à feu modéré, saupoudrez encore de sucre, laissez refroidir et servez.

On agit de même pour les cerises, les fraises, les abricots et les prunes.

— Mais non, disais-elle, je n'ai plus le temps, je ne m'appartiens plus. — Ne vous fatiguez pas. — Si vous saviez comme la besogne me semble légère !

Elle retournaient bien vite à sa besogne, à son fil. Elle lui, rentrait dans Paris, et allait s'enquêter un cercle ou dans un théâtre, à moins que José Ferguson ne lui tâtât compagnie ; alors, cela compliquait son onni du chagrin de voir malheureux le seul ami sincère qu'il se connaît maintenant.

Ferguson ne cessait pas de déclarer, d'ailleurs, était cinq ou six verres de cocktail, que sa femme était très bonne au fond, mais qu'elle avait été mal élevée et que, lorsqu'il l'aurait tout à fait dégagée de ses frères, elle serait un amour de petite femme. En attendant, Ferguson n'avait qu'un moyen d'obtenir d'elle quelque gentillesse, c'était de satisfaire ses caprices avec une prodigalité presque fantastique.

Et lorsqu'il se laissait aller à quelque confidence sur ce sujet, Claude ne pouvait s'empêcher d'établir une comparaison entre cette dépendance égoïste et la sage Naïc, industrieuse et économe comme une fourmi.

Vainement, il avait voulu lui donner un petit capital, cette mise de fonds qu'il croyait indispensable à tout commerce ; Naïc avait déclaré qu'avec les sept cents francs qui lui restaient elle était riche, et elle annonçait son intention de payer elle-même son terme et elle parlait ces paroles avec une telle assurance que Naïc n'aurait pas admis autre chose. Claude était son commanditaire ; cela était simple, correct, loyal et défait toute médisance.

Je ne veux pas quitter la cuisine, quoique nous y soyons restées bien longtemps, sans donner la recette de la sauce poivrade qui m'est réclamée par plusieurs.

Mettez dans une casserole gros comme la moitié d'un œuf de beurre, deux ou trois oignons en tranches, carottes coupées en zestes, une gousse d'ail, deux clous de girofle, une feuille de laurier, thym ; passez le tout sur le feu, jusqu'à ce qu'il commence à se colorer ; mettez-y une bonne pincée de farine, mouillez avec un verre de vin rouge, un verre d'eau, un verre de vinaigre. Faites bouillir une demi-heure, dégraissez, passez au tamis. Mettez-y du sel, gros poivre. Servez-vous en pour tout ce qui a besoin d'être relevé.

Pas ruineuse, la sauce poivrade !

Un moyen d'enlever les taches de graisse. Voici un mélange excellent :

Dans 30 grammes d'alcool rectifié, mettez 250 grammes d'essence de térébentine pure, 30 grammes d'ether sulfurique, et quelques gouttes d'essence de citron.

On conserve cette mixture dans un flacon soigneusement bouché. Pour l'employer, on place l'étoffe tachée sur un linge plié en plusieurs doubles, on mouille la tache avec le mélange, puis on frotte avec un morceau de flanelle bien sèche.

Par ce moyen, la graisse est parfaitement enlevée sans laisser la moindre trace.

Cela est moins coûteux que de passer par le dégraisseur.

Enfin, voici à l'intention d'un de mes neveux, un procédé pour préserver les murs de l'humidité.

Il consiste à enduire les murs, du mélange suivant :

Eau, 1 litre ; gélatine, 50 gr. ; bichromate de potasse, 50 gr.

En somme, c'est un badigeonnage à la colle forte, dans laquelle on a dissous 3 % de bichromate de potasse. Ce procédé est basé sur ce fait que la gélatine, qui contient du bichromate de potasse, devient insoluble dans l'eau quand elle a été exposée à la lumière ; on ne peut l'appliquer utilement que dans des lieux éclairés par la lumière du jour ; dans une cave, il serait absolument inefficace.

Tante ROSALIE.

P. S. — Tante Rosalie prie ses neveux et nièces de vouloir bien, pour éviter tout retard, lui envoyer leurs communications rue Notre-Dame-de-Lorette, n° 16, à Paris.

CHAMBRE DE COMMERCE DE ROUBAIX

Séance du 5 Juillet 1900

Présidence de M. Julien LAGACHE, président. Etaient présents : MM. Julien Lagache, Georges Motte, Eloy-Duvillier, Voltaire Lestienne, Alexandre Vernier, Florent Carissimo, Florin-Chopard, François Rossier, Elie Lottin, Douss-Fléchet, Edouard Dechanax.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 1<sup>er</sup> JUIN 1900. — Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> juin 1900 est approuvé sans observations.

CREATION D'UNE COMMISSION PUBLIQUE PAR LA CHAMBRE DE COMMERCE. — Le Président communique le décret qui autorise la Chambre de Commerce à contracter un emprunt de 1.200.000 francs, pour la construction d'une Commission publique des textiles, Placs et rubans.

TRIBUNAL DE COMMERCE. — FIXATION DES COURS DE LAINES. Il est donné communication des observations qui ont été faites par M. le ministre du Commerce à l'égard de la fixation des cours de laines aux bureaux de commerce de Roubaix et de Tourcoing.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ROUBAIX. — Dans sa séance du 11 avril 1900 la Chambre de Commerce de Roubaix a revêtu de son avis favorable, un vœu tendant à ce que le nombre des membres composant le Tribunal de Commerce de Roubaix soit augmenté de six juges titulaires et de trois juges suppléants.

DECLARATIONS EN DOUANE. — Par une circulaire du 14 juin 1900 M. le ministre du Commerce fait savoir qu'il est informé qu'un certain nombre de maisons de Roubaix se seraient refusées à fournir les renseignements demandés par le douane de Calais, pour les tissus de laine qu'elles exportent en Angleterre et que dans la pensée de se soustraire à cette obligation, elles auraient manifesté l'intention de renvoyer aux expéditions par Calais pour recourir à la voie du port belge d'Ostende.

Il faut remarquer que les instructions qui ont été données au bureau des douanes de Calais, en ce qui concerne les déclarations de marchandises destinées à l'exportation, ont été également adressées à tous les autres bureaux de douanes frontalières et que par suite, les mêmes déclarations doivent être faites aussi bien à la frontière de terre qu'à Calais.

Supposant que la réclamation des maisons de Roubaix d'une confusion sur le sens des mesures qu'il a prises, M. le ministre précise les termes de sa circulaire du 8 mars 1900 afin de faire ressortir l'utilité du but visé.

La Chambre prend note de ses observations qu'elle envoie ses assesseurs à venir consulter à son secrétariat à la Bourse. (A suivre.)

LA BEAUTÉ POUR TOUTES

Si l'on veut se vanter. C'est un idéal du Congo. Car son lait moussu sur la peau Roberte est blancheur exquise. Roberte Dros, au sarrasinier Victor Vassier.

FEUILLETON DU 9 JUILLET. No 83

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

DEUXIÈME PARTIE

IX EN FAMILLE

Elle eût bien voulu ces journées d'exaltation lorsque l'enfant fut attaché à son sein, qu'il débordât de vie et d'amour ; mais cela se calma peu à peu. Et, au bout d'une semaine, elle oubliait tous ceux qui l'entouraient, faisant même à peine attention à Raymond qui s'étonnait dans son fils, qui se développait avec une étonnante rapidité.

La baronne de Kermerie et le comte de Preuille s'efforcèrent d'organiser. Le docteur déclara, avec le plus grand sérieux, qu'un médecin de Paris en serait fait une communication à l'Académie.

Bien sûr, la Fée-his avait repris sa physionomie coutumière ; il n'y avait qu'un être de plus, choyé, adoré. Toutes les inquiétudes du comte avaient disparu ; aucun trouble ne se produisait plus chez sa fille. Raymond redevenait gai, et comme les journées sont longues dans un manoir isolé, il s'en allait souvent excursionner avec son bébé, et avec Berthe. Il se liait avec eux bien plus qu'il ne l'avait fait jusqu'alors. Ils avaient de leurs projets, de leur désir commun de visiter à Paris...

Et ce fut ainsi que Berthe et Arnold en arrivèrent tout naturellement à lui parler de la diminution des revenus, des bénéfices qu'ils réalisaient dans les affaires...

— Grâce à l'extraordinaire expérience de M. Champagny, affirmait Arnold.

Et ils étaient de si bonne foi qu'ils n'eurent pas beaucoup de mal à convaincre Raymond.

Il avait déjà causé, plus d'une fois, avec son beau-frère, de l'habileté de l'armateur, de sa puissance financière, de la situation exceptionnelle qu'il occupait au Havre. L'argent appelle toujours l'argent. Raymond subissait peu à peu cette attirance.

Et il finit par dire à Berthe : — Mais savez-vous, que si Monsieur votre père le voulait je mettrais bien un million à sa disposition.

Berthe répliqua légèrement : — Oh ! moi, je ne m'occupe jamais des affaires ! Mais Arnold prit un air mécontent.

— Mon cher Raymond, mon beau-père aime pas beaucoup accepter de gérer ainsi les capitaux des autres... Il est vrai que de vous à lui, ce serait en famille... Aussi, je lui enparlerai ; je vous promets de lui en parler.

Et, comme Raymond le remerciait : — Ah ! je ne vous promets pas autre chose, quoi que j'aie un certain influence sur M. Champagny... Mais, tout de même, ça serait gentil, hein, si, sans toucher à nos capitaux, nous pouvions, tous les deux, nous payer un chic petit hôtel dans les alentours du parc Monceau ?

que cet appel lui eût été lancé au moment même où il passait devant le wagon des fumeurs, déjà garni de sept Havrais, tous ses amis ou des amis de son père ; il longea toujours au train et fut par monter dans le compartiment éloigné de celui de ses compatriotes et où personne ne le connaissait.

Et l'opinion unanime des sept Havrais fut que le pauvre garçon se détachait de plus en plus et en arriverait à donner de l'ennui à son père. Et une discussion s'engagea pour savoir si c'était de l'orgueil ou de l'ambition.

« C'est tout à fait l'un et l'autre ; mais Claude avait besoin de s'échapper du tapage, des bruyantes conversations de ses amis, de ces interminables farces qui commencent à la gare Saint-Lazare et se sont pas achevées au Havre, de ces aperçus sur les cotons ou les blés, mélangés de reproches à Rouen, d'hypothèses sur une nouvelle entrée du port et de révoltes au bureau de la capitale, sur la pièce vue la veille, sur le dernier succès des cafés-concerts.

Il voulait conserver la vision du charmant tableau qu'il emportait du coquet logis de la rue de la Pompe, de cette petite ruche de travail où, grâce à lui, régnaient la paix et presque le bonheur.

Hier, il avait fait ouvertement à Naïc une visite, en plein jour, au moment où elle était rentrée de l'école, et il avait vu l'enfant qu'il n'aimait pas, qui était l'obstacle vivant placé entre lui et la jeune femme.

Jusqu'alors, il s'était contenté des courtes lettres qu'elle lui écrivait pour lui dire, en le bénissant, qu'elle avait eu du travail à peine installé, que, selon ses prévisions, toute la maison était intéressée à elle, que, chaque semaine, elle devait prendre une ouvrière de plus et, deux fois, en courant, elle était allée au rendez-vous qu'il lui fixait à l'entrée du Bois, rien que quelques minutes, où ils se disaient que quelques paroles et qui, pourtant, les laissaient pro-

fondément troublés l'un et l'autre. Il essayait timidement de la retenir.

— Mais non, disais-elle, je n'ai plus le temps, je ne m'appartiens plus.

— Ne vous fatiguez pas. — Si vous saviez comme la besogne me semble légère !